



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentants des médias

Philip Morris pourra construire un parking sur son site de production de Serrières

### **La signature d'une convention marque le retrait des oppositions**

**Les oppositions au projet de parking que le fabricant de cigarettes Philip Morris entend construire au nord de son site de Serrières sont retirées. Au terme de la phase de conciliation, un accord finalisé sous forme de convention a pu être trouvé entre l'entreprise et les opposants ainsi que les autres partenaires impliqués, soit la Ville de Neuchâtel et le Canton.**

L'entreprise Philip Morris Products S.A. (PMP S.A.) pourra construire un parking afin de mieux répondre aux besoins de son site de Serrières sud. Les trois opposants restants à la réalisation prévue au nord du quai Jeanrenaud – l'Association Transports et Environnement (ATE), l'Association de quartier-Serrières Bouge! (AQSB!) et une copropriété – ont accepté de retirer leurs oppositions. PMP S.A. va réduire la taille de son bâtiment de cinq à trois étages, ramenant ainsi le nombre de places de parc de 379 à 248. La promotion des nombreuses initiatives de mobilité déjà existantes sera également renforcée par PMP S.A., en collaboration avec l'ATE.

Pour sa part, le Canton s'est engagé à anticiper la pose d'un revêtement routier phono-absorbant sur le quai Philippe-Suchard. Ainsi qu'elle s'y était déjà engagée vis-à-vis de l'AQSB !, la Ville s'emploiera à surélever le passage pour piétons menant à la passerelle du Joran (sur le quai Philippe-Suchard) et celui situé au bas de la rue Martenet (à hauteur de la boulangerie) afin de renforcer la sécurité des piétons. Elle densifiera en outre la végétation entre la Cité Suchard et le quai du même nom, de manière à créer une protection visuelle entre les immeubles de la Cité et la route cantonale 5.

La signature de la convention concernant le parking de PMP S.A. est l'aboutissement de plusieurs séances de conciliation initiées par la Ville de Neuchâtel, sous la direction du Conseiller communal Olivier Arni. Ce résultat réjouissant a été rendu possible grâce à un dialogue constructif, ainsi qu'à la volonté d'aboutir manifestée par chacune des parties.

La Ville salue cet état d'esprit positif. Les différents partenaires se sont d'ailleurs engagés à davantage communiquer à l'avenir, voire à instaurer ponctuellement des collaborations.

Neuchâtel, le 16 mai 2013

**Direction de l'urbanisme et  
de l'environnement**

**Renseignements complémentaires:** Pour la Ville :  
Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme, ☎ 032 717 76 01,  
courriel: [olivier.arni@ne.ch](mailto:olivier.arni@ne.ch)

Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, ☎ 032 717  
76 61, courriel: [fabien.coquillat@ne.ch](mailto:fabien.coquillat@ne.ch)